

OGEC MARTINET  
11 Rue de la Fontaine  
85150 MARTINET



### CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Cette contribution des familles sert à assurer le paiement des emprunts immobiliers, les dépenses d'entretien liées à l'école et les frais suivants : charges de direction, charges des salariés OGEC, service comptabilité, plan de formation des salariés OGEC, assurances et impôts, mise en sécurité de l'école.

Pour cette année scolaire 2025-2026, le coût de la scolarité est fixé à 33 euros par mois. Le prélèvement aura lieu du mois d'octobre 2025 au mois de juillet 2026. Vous pouvez aussi payer la totalité en début d'année. Au mois de juillet, la somme de 10 euros pour participation aux sorties scolaires sera ajoutée. Si vous pouvez et souhaitez donner plus, vous pouvez choisir la somme de 34 euros ou 35 euros.

**Je complète le mandat SEPA au verso et je joins obligatoirement un RIB si j'ai changé d'établissement bancaire.**

Merci de cocher la case qui correspond à votre choix

M. ou Mme .....

Je choisis le prélèvement de 33 euros sur 10 mois.	Je choisis le prélèvement annuel de 330 euros en octobre 2025.	Je veux que le prélèvement soit sur deux comptes différents (soit 16,50 euros x2 pendant 10 mois)	Je veux que le prélèvement annuel soit sur deux comptes différents (soit 165 euros x 2) en octobre 2025.
--	--	---	--

ou

Je choisis le prélèvement de 34 euros sur 10 mois.	Je choisis le prélèvement annuel de 340 euros en octobre 2025.	Je veux que le prélèvement soit sur deux comptes différents (soit 17 euros x2 pendant 10 mois)	Je veux que le prélèvement annuel soit sur deux comptes différents (soit 170 euros x 2) en octobre 2025.
--	--	--	--

ou

Je choisis le prélèvement de 35 euros sur 10 mois.	Je choisis le prélèvement annuel de 350 euros en octobre 2025.	Je veux que le prélèvement soit sur deux comptes différents (soit 17.5 euros x2 pendant 10 mois)	Je veux que le prélèvement annuel soit sur deux comptes différents (soit 175 euros) en octobre 2025.
--	--	--	--

Signature du responsable légal

